

LA SCIENCE ET LES RACES

IV → Éthique

■ **EN DEUX MOTS** ■ Après la Seconde Guerre mondiale, en réaction à la doctrine raciale du nazisme, une nouvelle idéologie antiraciste vit le jour, tributaire de la conviction que la génétique moderne est à même de fonder le principe d'égalité universelle. L'espoir était alors vif que la science se trouvait sur le

point d'ôter toute légitimité à la pensée raciste en démontrant l'inexistence des races humaines. Toutefois, les progrès de la génomique ont récemment éveillé un nouvel intérêt pour la diversité biologique de notre espèce. Les résultats de ces travaux font craindre que la recherche puisse ressusciter la notion de races

humaines et ébranler ainsi l'un des principaux postulats de la doctrine anti-antiraciste. Il est donc urgent de repenser les rapports de la science actuelle avec la vieille *doxa* antiraciste, afin de mieux comprendre les défis que l'antiracisme doit affronter aujourd'hui dans un nouveau contexte scientifique et social.

4. L'antiracisme doit-il rompre avec la science ?

Les études portant sur les différences biologiques entre les « races » humaines, considérées avec grande méfiance depuis un demi-siècle, bénéficient en génétique d'une légitimité nouvelle. La science risque-t-elle d'alimenter à nouveau la pensée raciste ?

Dès les premiers commentaires dont les journaux américains se firent l'écho, apparut une interrogation inéluctable: si le médicament agit différemment sur les Afro-Américains et les Américains d'origine non africaine, est-ce à dire qu'il existe une différence biologique entre les races humaines [3]? Question troublante, en raison de ses implications morales et politiques. En effet, l'antiracisme moderne s'enracine dans la conviction que la science a retiré toute légitimité à la notion de races humaines. Pourtant, au vu des dernières avancées de la génétique, on commence à se demander ce que deviendraient nos certitudes antiracistes si la

Wiktor Stoczkowski
enseigne l'anthropologie à l'École des hautes études en sciences sociales.
wiktor.stoczkowski@ehess.fr

En juin 2005, la Food and Drug Administration approuva la mise sur le marché du médicament BiDil®, classé comme vasodilatateur et destiné à soigner les malades souffrant d'insuffisance cardiaque. Contrairement à la grande majorité des médicaments, dont l'approbation légale passe inaperçue, le BiDil® fit la une de la presse, et pour cause: il s'agissait du premier médicament réservé à une seule « race » humaine [1]. Jugé inefficace sur un échantillon de patients choisis dans l'ensemble de la population américaine, le BiDil® a pu néanmoins produire un effet thérapeutique convaincant (réduction de la mortalité de l'ordre de 43 %) sur un groupe composé exclusivement de patients d'origine africaine [2] (lire « Les dessous du médicament pour Noirs », p. 31).

[1] J. Kahn, *Yale Journal of Health Policy, Law, and Ethics*, IV (1), 1, 2004.

[2] A.L. Tylor et al., *The New England Journal of Medicine*, 351, 2049, 2004.

[3] S. Saul, *The New York Times*, 13 juin 2005.



© NANCY BURSON

EN DONNANT AU MÊME VISAGE LES TRAITS DE DIFFÉRENTES « RACES », l'affiche *There Is No Gene For Race* était destinée à nous offrir l'expérience visuelle de l'appartenance commune à la même espèce. Cette œuvre de l'artiste new-yorkaise Nancy Burson illustre l'un des axiomes de l'actuelle *doxa* antiraciste, fondée sur la conviction que le principe d'unité de l'espèce humaine est indissociable de la négation de sa diversité biologique, présentée ici comme dépourvue de fondement génétique.

science démontrait un jour que les anciennes classifications raciales correspondent bel et bien à une certaine réalité biologique.

Les chercheurs risquent-ils de réveiller les vieux démons du racisme? Face à ce danger, il est urgent de repenser à nouveaux frais les fondements de notre *doxa* antiraciste, en essayant d'abord de comprendre les circonstances historiques qui ont influencé sa forme, afin de pouvoir ensuite cerner les défis inédits qu'elle doit affronter aujourd'hui, dans un nouveau contexte modelé par des facteurs à la fois scientifiques et sociaux.

Races en disgrâce

L'antiracisme moderne naquit après la défaite du nazisme, sous les auspices des organisations internationales créées par les puissances sorties victorieuses de la guerre. L'Unesco, chargée d'établir les conditions d'une paix durable entre les nations, inscrit dans sa constitution l'idée selon laquelle les atrocités de la période qui venait de s'achever avaient été rendues possibles par la doctrine de l'inégalité des races. Pour ne plus voir de nouveaux Auschwitz, on décida d'éradiquer la vision raciale de l'humanité, source présumée de l'horreur suprême. Dans la *Déclaration sur la race* publiée en 1950, l'Unesco affirma l'unité fondamentale de l'espèce humaine et relégua la diversité biologique des hommes au second plan, en tant qu'épiphénomène de divers mécanismes évolutifs de différenciation [4]. La conjoncture politique coïncida ici avec l'émergence de la « théorie synthétique de l'évolution », qui transformait la race en un résultat éphémère de la circulation de gènes entre les populations, dont les différences morphologiques devenaient graduelles et réductibles à des nuances de fréquences géniques.

L'homme de la rue s'obstinait encore à clamer que la distinction entre un Noir et un Blanc s'imposait à son regard, mais ce n'était plus qu'une évidence trompeuse du sens commun réduit à scruter les marques superficielles du phénotype*; la science qui pénétrait dans les profondeurs du génotype* semblait promise à y découvrir une réalité qui démentait ce que les yeux croyaient voir. L'espoir était vif que la science se trouvait sur le point de démontrer l'inexistence des races humaines, invalidant du même coup toute possibilité de rabattre les différences de culture sur les différences de nature, selon le subterfuge séculaire qui avait maintes fois servi à justifier inégalités, discriminations et oppressions. N'étaient pas moindres les attentes dont on a, par la suite, investi l'exploration du génome humain: elle devait porter un coup de grâce au concept de race et aux préjugés qui en sont les corollaires. En juin 2000, lors des célébrations qui marquèrent la publication de la première esquisse du génome humain, on répéta que « la notion de race n'a aucun fondement génétique ni scientifique » [5].

Six ans plus tard, les résultats des recherches sur le génome humain semblent moins univoques. D'un côté, il est certes réconfortant de constater qu'aucun doute ne subsiste sur l'unité génétique de l'espèce humaine, dont la variété moyenne se révèle clairement moindre que dans la plupart des espèces animales [6]. De l'autre côté, pourtant, après une première période consacrée à l'étude des similitudes génétiques, les travaux sur le génome humain s'orientent de plus en plus vers l'exploration de la diversité de notre espèce. Plusieurs recherches rendues publiques ces dernières années tendent à démontrer que des données génétiques permettent de faire la distinction entre les individus origi-

*Le **phénotype** est l'ensemble des traits biologiques, morphologiques et comportementaux visibles d'un individu.

*Le **génotype** désigne l'ensemble du patrimoine génétique d'un individu.

L'exploration du génome humain devait porter le coup de grâce au concept de race

[4] « A statement by experts on race problems », *Unesco International Social Science Bulletin*, II (3), 391, 1950.

[5] R. Marantz Henig, *The New York Times*, 10 octobre 2004.

[6] W.-H. Lee et L.A. Sadler, *Genetics*, 129, 513, 1991.



No

Gene

For

Race

LA SCIENCE ET LES RACES

IV → Éthique

[7] M.J. Bamshad *et al.*, *American Journal of Human Genetics*, 72, 578, 2003 ; N.A. Rosenberg *et al.*, *Science*, 298, 2381, 2002 ; M.D. Shriver *et al.*, *Human Genetics*, 1, 274, 2004 ; W.S. Watkins *et al.*, *Genome Research*, 13, 1607, 2003.

[8] M.J. Bamshad et S.E. Olson, *Scientific American*, décembre 2003.

[9] Par exemple : www.africanancestry.com

[10] D. Skinner, *Social Studies of Science*, 36, 459, 2006.

⇨ naires d'Europe, d'Afrique et d'Extrême-Orient, c'est-à-dire entre les populations traditionnellement réparties par la pensée ordinaire entre les trois grandes « races », blanche, noire et jaune [7]. Qui plus est, la classification établie sur la base des seules données génétiques paraît correspondre relativement bien à la représentation que les personnes testées se font de leur origine géographique et de leur appartenance « ethno-raciale », même si cette corrélation n'a qu'une valeur statistique (le génotype d'un individu se définissant comme « Afro-Américain » peut ne pas posséder plus de 20 % de gènes d'origine africaine [8]).

Ces travaux dérangent et inquiètent. Ils dérangent car on s'attendait plutôt à ce que la génétique rende définitivement illégitime toute classification biologique des humains. C'est le contraire qui semble advenir sous nos yeux. Au lieu de prouver que l'ordre sensible du phénotype, privilégié par la pensée ordinaire, s'écarte de l'ordre intelligible du génotype étudié par la science, les travaux récents suggèrent que *certaines* classifications « raciales » – pour autant qu'elles soient fondées non sur la seule morphologie, mais plutôt sur l'origine géographique – peuvent refléter approximativement une partie de la diversité humaine découverte par la génétique moderne grâce à ses méthodes sophistiquées.

Ces travaux inquiètent aussi, car nul n'ignore que l'étude des différences entre les hommes peut fournir des arguments à ceux qui veulent diviser l'humanité, porter les distinctions à l'absolu, les juger scandaleuses et insupportables. Les généticiens ne manquent pas de souligner que les groupements formés à partir de leurs modèles diffèrent des anciennes

catégories raciales, puisque les écarts entre les classes génétiques sont statistiques, relatifs, mouvants, soumis aux vicissitudes de l'histoire faite non seulement de séparations, mais aussi de migrations et de croisements. Il n'en demeure pas moins que la pensée ordinaire est toujours prête à détourner les résultats de ces travaux pour nourrir les phantasmes des « races pures » et imaginer que les divergences insurmontables sont inscrites dans le corps des humains.

La science manque-t-elle de vigilance? Sape-t-elle inconsciemment les certitudes qui ont permis de lutter contre le racisme? On ne peut se satisfaire de ce diagnostic, car il est imprudent de voir les travaux récents de la génomique exclusivement à travers les

enjeux idéologiques d'il y a un demi-siècle. Nous ne sommes plus dans le contexte qui a donné naissance à la doctrine antiraciste après la Seconde Guerre mondiale.

Le spectre du nazisme semble à présent lointain et l'égalité entre les « races », dans la majorité des pays, est devenue sinon un fait, du moins un horizon d'attentes malaisé à contester. En même temps, les efforts de la pensée antiraciste soutenue par la science n'ont pas réussi à faire disparaître la notion même de race, qui reste couramment employée en dehors d'une fraction de nos classes moyennes, satisfaite des charmes rhétoriques de la rectitude qu'offre le langage politiquement correct.

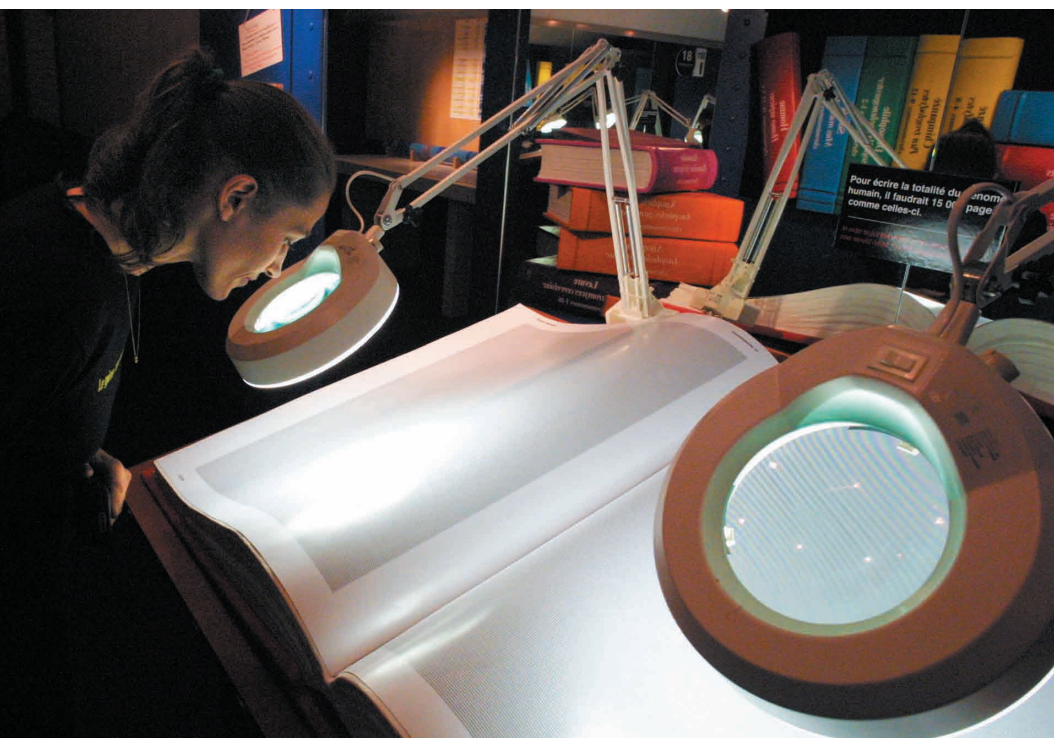
Les recherches récentes relancent le débat sur une possible classification biologique des humains

Quête de l'identité

La situation varie d'un pays à l'autre, et c'est bien aux États-Unis que ce processus, dont on discerne les prémices aussi en Europe, est le plus engagé : après avoir été pendant longtemps subie comme stigmatisée, l'appartenance « raciale » est aujourd'hui revendiquée comme principe d'identité individuelle et collective.

Ceux que l'on classait auparavant dans la catégorie « minorités ethniques » sont désormais de plus en plus nombreux à s'affirmer fièrement comme Afro-Américains, Asio-Américains, Amérindiens, etc. Des entreprises de génétique se

LE SÉQUENÇAGE DU GÉNOME HUMAIN (présenté ici dans une exposition grand public en 2001), a été d'abord dominé par des études portant sur les similitudes génétiques entre humains. Dans les dernières années, on assiste à la multiplication de travaux qui explorent la diversité de notre espèce.





PLUSIEURS ENTREPRISES DE GÉNÉTIQUE, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, proposent sur Internet, à tout un chacun la possibilité de reconstituer sa lignée ancestrale grâce à un simple prélèvement d'ADN. Certaines sociétés se sont spécialisées dans l'analyse des gènes d'origine africaine, d'autres travaillent pour la clientèle d'ascendance amérindienne.

multiplient qui proposent à leurs clients de reconstituer leur lignée ancestrale au-delà de la portée des sources écrites les plus anciennes. Qualifiés de *génomique récréative* en Europe, ces services acquièrent une signification différente de l'autre côté de l'Atlantique, où les descendants d'esclaves noirs se voient offrir la possibilité inédite de retracer leurs filiations génétiques jusque dans des régions précises d'Afrique [9]. Bien que les résultats de ces tests puissent parfois être troublants pour ceux qui les sollicitent, force est de constater que l'identité individuelle et collective, qui est une représentation socialement construite, réclame aujourd'hui les certitudes attestées par les données génétiques que fournit la science [10].

C'est dans ce nouveau contexte que se déroule désormais le débat sur les médicaments dits « raciaux », dont le BiDiI® est l'un des premiers exemples [11]. Aux États-Unis, la manne financière accordée à l'exploration du génome humain a grandement contribué au progrès de l'étude empirique des facteurs génétiques des maladies; parallèlement, la revendication identitaire du droit à faire reconnaître la particularité biologique de son groupe d'origine offre une légitimité nouvelle aux recherches qui s'attachent à élucider les différences épidémiologiques et pharmacologiques entre les catégories « ethniques » ou « raciales ».

Différences revendiquées

Certes, ces travaux ne font pas l'unanimité. Leurs détracteurs soulignent que les disparités de l'état de santé entre des populations biologiquement dissemblables tiennent moins à leurs éventuelles particularités génétiques qu'aux inégalités sociales inscrites dans une histoire de longue durée; ils craignent que la recherche génétique ne conduise à une biologisation des différences culturelles et ne contribue ainsi à renforcer les disparités sociales. Tout en acceptant la validité de cette critique, les partisans de la « médecine ethnique » estiment néanmoins que la causalité sociale n'exclut pas la causalité génétique et que les recherches épidémiologiques devraient essayer de la mettre au jour, afin de distinguer celle-ci d'avec celle-là.

Ce qui est nouveau, c'est le fait que la racialisation de

la génétique et de la médecine est défendue par les minorités traditionnellement dominées. La recherche sur le BiDiI® a été soutenue par la très officielle Association des cardiologues noirs, tandis que l'équipe des scientifiques noirs du *National Human Genome Center*, à l'université de Howard (université à dominante afro-américaine), lançait un vaste programme d'exploration des maladies génétiques chez les Afro-Américains. Les chercheurs noirs font valoir un argument de poids: les médicaments ont été jusqu'à présent testés sur des échantillons où les Blancs dominaient, les Noirs étaient sous-représentés et les Indiens américains souvent absents. Par conséquent, l'efficacité des médicaments que l'on trouve sur le marché n'a été véritablement certifiée que pour les Blancs. Aussi, le refus idéologique de prendre en considération les dif-

Aux États-Unis, l'appartenance « raciale » est aujourd'hui revendiquée comme principe d'identité individuelle et collective

férences génétiques entre les groupes humains, loin de servir la cause de l'égalité, risque-t-il d'engendrer une inégalité supplémentaire, celle de l'accès inéquitable aux thérapies médicamenteuses efficaces [12]. Dans ce domaine particulier, le traitement identique, prôné jadis par l'antiracisme, aboutit au traitement inégalitaire, que l'antiracisme entendait combattre. L'antiracisme traditionnel souffre donc de l'antinomie entre ses bonnes intentions et ses conséquences parfois fâcheuses.

Les controverses sur la classification des humains dans la recherche génétique et biomédicale sont loin d'être closes. Quelles que soient les conclusions qui remporteront finalement le consensus de la communauté scientifique, il est fort possible que la pensée antiraciste soit confrontée dans un avenir proche à une nouvelle légitimité scientifique des classements des humains à partir de critères biologiques, cette fois dans un contexte social où l'aspiration à l'égalité ne passe plus par l'effacement des différences biologiques mais, au contraire, par leur revendication de la part des dominés.

Après l'expérience du nazisme, dont l'intérêt exacerbé pour les différences biologiques déboucha sur l'abomination de la Shoah [13], on était enclin à considérer que toute théorie de la différence biologique devait nécessairement conduire au racisme [14]. On en est moins sûr de nos jours, en observant que les minorités →

[11] E.G. Burchard *et al.*, *The New England Journal of Medicine*, 348, 1170, 2003; J.K. Shim, *Social Studies of Science*, 35, 405, 2005.

[12] N. Risch *et al.*, *Genome Biology*, 3, 1, 2002.

[13] G.E. Schaft, « Scientific racism in the service of the Reich », in *Annihilating difference. The anthropology of genocide*, A. L. Hinton (dir.), The University of Chicago Press, 2002.

[14] A. Memmi, *La Nef*, 42, 19, 1964.

⇒ auparavant opprimées, aux États-Unis et ailleurs, cherchent à adosser leur combat contre les inégalités à une théorie de la différence biologique. Hier, désireux d'expié le péché de racisme, l'homme blanc fit appel à la science pour rendre insignifiantes les différences biologiques entre les humains ; aujourd'hui, réclamant le droit à l'égalité, l'homme de couleur emploie la science pour donner aux différences biologiques une signification nouvelle.

Il serait naïf d'espérer que la France sera encore longtemps épargnée par ces débats. Pour y faire face, il n'est pas question, bien évidemment, d'abandonner les valeurs directrices de l'antiracisme. En revanche, il paraît urgent de repenser son argumentaire, qui n'est plus adapté à l'actuel contexte scientifique et social. Si les

conclusions récentes de la recherche génétique inquiètent et choquent, c'est qu'elles semblent offenser le principe d'égalité. Pourtant, cette impression persiste uniquement dans la mesure où nous continuons à croire qu'un axiome moral et une constatation scientifique peuvent et doivent être solidaires. Cette croyance nous vient de l'héritage conceptuel d'une *doxa* antiraciste surannée. Afin de répondre au nazisme qui aspirait à asseoir son idéologie inégalitaire sur une justification scientifique, l'antiracisme de l'après-guerre – dans une démarche inverse, mais néanmoins symétrique – a également voulu munir sa doctrine d'une caution scientifique, en associant étroitement le principe moral d'égalité des peuples à l'impératif de la démonstration scientifique de l'indifférenciation essentielle de l'espèce humaine sur le plan biologique. Ce fut une erreur.

Code génétique, code moral

Il est à présent nécessaire de la rectifier, en disjoignant l'ordre des énoncés moraux et celui des énoncés empiriques. Le choix de voir en d'autres humains nos égaux, dont la seule existence nous impose l'obli-

gation de respect, de bienveillance et d'assistance, est un commandement de la conscience, qui n'a pas besoin d'un aval de la science. Que les humains soient différents ou similaires, qu'ils forment des races ou non, ne change rien à l'impératif catégorique du devoir moral. La science peut nous instruire sur ce qu'est le monde; elle est incapable de nous dire comment nous devrions nous y conduire. La conscience n'a pas besoin de lorgner anxieusement la science.

Il est sans doute compréhensible que la pensée laïque, après l'annonce de la mort de Dieu, cherche à remplacer

les fondements transcendants de la morale par ce qu'elle considère comme leur équivalent le plus proche, c'est-à-dire par la science, dont les conclusions, réputées

objectives et immuables, sont tenues pour un équivalent immanent de la révélation, où la Nature parle désormais d'une voix sûre à la place de Dieu.

Pourtant, un piège redoutable se dissimule dans la superposition de l'ordre axiologique à l'ordre empirique. Car ceux qui veulent croire que la science peut fonder le principe d'égalité sur la constatation des similitudes entre les humains courent le risque que cette même science finisse incidemment par porter atteinte au principe d'égalité en dévoilant les différences qui séparent les humains. Si, d'une main, nous accordons à la science la possibilité de fonder la morale, il est inévitable que, de l'autre, nous lui donnions le pouvoir de détruire la morale.

Le temps est venu de se rendre à cette évidence et d'en accepter sereinement toutes les conséquences : la connaissance du code génétique ne saura jamais étayer un code éthique. L'égalité entre les hommes d'origines différentes reste un idéal, encore souvent évanescents. Seule notre volonté morale peut en faire un principe recteur de la réalité sociale. Que les races humaines existent ? Peut-être, mais qu'importe... ■ W. S.

La science nous instruit sur le monde, pas sur la façon dont nous devons nous y conduire

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA SCIENCE ET LES RACES

■ Supplément « Genetics for the human race », *Nature Genetics*, novembre 2004.

■ J. Kahn, « How a drug becomes "ethnic" », *Yale Journal of Health Policy, Law and Ethics*, 2004.

■ D. Colas, *Races et racismes de Platon à Derrida, anthologie critique*, Plon, 2004.

■ M. Girod, *Penser le racisme : de*

la responsabilité des scientifiques, Calmann-Lévy, 2004.

■ J. Weissenbach, *Le Génome séquencé*, Platypus Press, 2002.

■ A. Griffiths et al., *Analyse génétique moderne*, De Boeck Université, 2001.

■ S. Jay Gould, *La Mal-Mesure de l'homme*, Odile Jacob, 1996.

■ A. Pichot, *L'Eugénisme ou*

les généticiens saisis par la philanthropie, Hatier, 1995.

■ L. Cavalli-Sforza et al., *Qui sommes-nous ? Une histoire de la diversité humaine*, Albin Michel, 1994.

■ *Le Racisme devant la science*, Unesco-Gallimard, 1960.

■ Dossier « La science et la notion de race », *La Recherche*,

octobre 1997, p. 55.

■ N. Block, « Race, gène et QI », *La Recherche*, janvier 1997, p. 55.

■ Le site www.cns.fr/externe/Francais/Questions/FAQ.html répond aux questions de base sur le génome.

■ Le site <http://portal.unesco.org/fr/> regroupe les déclarations sur la race réalisées depuis 1948.